



NOTE D'INFORMATION N° 167-27 /MFB/DGD/DSI du 13 SEPT 2024

Mesdames et Messieurs :

- Directrice des Régimes Economiques,
- Directrice des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux,
- Directeur de la Recette Principale des Douanes,
- Directeur de la Réglementation et du Contentieux,
- Directeur des Enquêtes Douanières.

Objet : Formation sur la demande électronique de l'Attestation de Régularité Douanière (ARD)

Dans le cadre de la dématérialisation, la sécurisation et de la traçabilité des documents Douaniers, j'ai l'honneur de porter à la connaissance du service et des usagers qu'une session de formation sur le projet des demandes électroniques de l'Attestation de Régularité Douanière (ARD) se tiendra du **23 au 25 septembre 2024 de 09 heures à 12 heures à l'Ecole des Douanes** selon le chronogramme suivant :

DATE	STRUCTURES
23/09/2024	- Direction de la Recette Principale des Douanes - Direction de la Réglementation et du Contentieux - Direction des Enquêtes Douanières - Direction des Régimes Economiques - Direction des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux
24 au 25/09/2024	- Opérateurs Economiques - Transitaires - Exportateurs - Importateurs - Déclarants

J'invite, par conséquent, les agents concernés des différentes Directions des Douanes et sociétés cités ci-dessus à prendre toutes les dispositions utiles en vue de leur participation effective à ladite session de formation.

Le Directeur Général



Général DA pierre A.
Commandeur de l'ordre national